



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°13 :

CONVENTION CADRE AVEC BORDEAUX
METROPOLE – VEGETALISATION DE
TROTTOIRS ET GESTION DE
TROTTOIRS VEGETALISES
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 6 Février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Février 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 34

Absent : 0

Excusé : 1

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Maël FETOUH

**DOSSIER N° 13 : CONVENTION CADRE AVEC BORDEAUX METROPOLE –
VEGETALISATION DES TROTTOIRS ET GESTION DES TROTTOIRS
VEGETALISES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Gwénael LAMARQUE

Bordeaux Métropole, dans le cadre de sa politique de Développement durable et de Nature en Ville propose aux communes un nouveau partenariat de gestion différenciée des trottoirs. Après les « trottoirs plantés » de 2013, Bordeaux Métropole a élaboré un nouveau programme appelé « Trottoirs vivants », simplifié pour les communes.

Cette action fait partie de l'acte 2 de l'Agenda 21 au titre du Grand projet Milieux Préservés. La Ville du Bouscat a en effet défini 2 objectifs stratégiques visant à s'assurer de la préservation, voire de l'augmentation de la biodiversité sur la commune et un objectif de 100 % des espace verts en entretien écologique.

L'objectif des Trottoirs Vivants est d'installer la nature dans les zones les plus minérales des communes de la métropole. La végétalisation des trottoirs constitue un outil de sensibilisation et d'acceptation par les riverains de la végétation sur les trottoirs (flore spontanée ou plantée). La pédagogie autour de ce sujet est nécessaire pour faciliter la mise en application par les communes et Bordeaux Métropole de la loi du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte **qui interdit l'utilisation par les collectivités des pesticides sur le domaine public depuis le 1^{er} janvier 2017.**

La commune est à l'initiative du projet « Trottoirs Vivants » sur son territoire. Elle finance sa réalisation (par le biais du Fonds de proximité d'intérêt communal ou contrat de co-développement).

D'une durée de 5 ans, la convention a pour objet de définir :

- les modalités réglementaires et techniques
- le principe d'intervention de Bordeaux Métropole.

Les modalités :

La réalisation des mini fosses de plantations fera l'objet d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) par mise à disposition du domaine public routier de Bordeaux Métropole.

Les plantations pourront se faire suivant une liste de végétaux autorisés (sont exclues les plantes envahissantes, toxiques, ligneuses, ..). Seules les bonnes pratiques de jardinage écologique sans pesticide seront autorisées. L'achat de plantes et de semis sera à la charge du riverain ou de la commune. La gestion des plantations est à la charge du riverain de préférence ou de la commune.

Ainsi,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la loi du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5217-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2017 concernant le plan d'actions (2017-2020) de l'acte 2 de l'Agenda 21 du Bouscat,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2016 concernant la restitution de l'évaluation de la responsabilité sociale (RSO) de la ville,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)

Article unique : Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention Trottoirs vivants avec Bordeaux Métropole et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 6 février 2018

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Bobet', written over a horizontal line.

Patrick BOBET

